



bruno.deshayes55@orange.fr

## Contribution de Bruno DESHAYES

### L'accord de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (APT)

L'APT (Accord de Partenariat Transatlantique) ou TTIP (Transatlantic Trade and Investment Partnership) est en cours de négociation depuis Juillet 2013 entre les USA et l'Union Européenne par Karel de Gucht, membre de la commission européenne, chargé du commerce extérieur.

Cet accord de libre échange inclut l'abaissement des tarifs douaniers et surtout il vise à lever les barrières réglementaires qui existent entre les deux continents. Cependant, les droits de douanes sont assez faibles, 3 % en moyenne de chaque côté, ils atteignent des pics sur certains secteurs comme le textile (entre 32 % et 42 % pour l'habillement) ou l'agriculture (35 % sur les fruits et légumes, 100 % sur les fromages).

À eux deux, les États-Unis et les Vingt-Huit pèsent près de 50 % du PIB mondial et 30 % du commerce mondial avec 800 millions de consommateurs. Le TTIP, qui vise surtout à lever les barrières réglementaires, va "renforcer le potentiel de croissance pour les grandes entreprises et les PME", a souligné le président de la Commission, José Manuel Barroso.

C'est une version modifiée de l'AMI (Accord multilatéral d'investissement) qui a été tentée en 1997/1998 et abandonnée grâce à l'intervention particulièrement de la France (Lionel Jospin) sous la pression de différentes ONG et de personnalités, notamment de Suzan George.

Cet accord prévoit que les législations en vigueur des deux côtés de l'Atlantique se plient aux normes du libre échange établies par et pour les grandes entreprises américaines et européennes sous peine de sanctions commerciales pour le pays contrevenant ou d'une réparation de plusieurs millions d'euros au bénéfice des plaignants.

Les avis négatifs concernant cette transaction n'émanent pas, loin de là, que de la part de gauchistes échevelés mais aussi de personnes considérées comme bien pensantes tels que Jean Luc Gréau, économiste, ancien cadre du MEDEF (Mariane du 11 Avril 2014) :

*"Il y a un paradoxe que je m'explique mal. Nous sommes au cœur de l'une des plus importantes crises économiques avec des comptes sinistrés, une monnaie mal assurée, un chômage au plus haut... et malgré cela on se lance dans une nouvelle négociation avec un partenaire américain, avide de transformer son avantage qu'il sent vacillant... Cette "convergence" des normes sera moins un rapprochement équitable entre les deux rives qu'une unification sur l'existant américain. Le cœur nucléaire de ce projet est simple : soustraire les multinationales aux juridictions des Etats en leur donnant la capacité de se porter devant des*

*tribunaux spéciaux pour contester les décisions des états qu'elles considèreraient préjudiciables pour elles. C'est vouloir réduire quasiment à néant tout pouvoir réglementaire. Impossible par exemple dans ces conditions d'interdire les gaz de schiste ou de mettre fin aux stratégies d'optimisation fiscales de Google..."*

Ou Jean Arthuis (Le Figaro du 10 Avril 2014) :

*"C'est une chose de vouloir abaisser les barrières tarifaires et faire converger les réglementations, pour accroître le commerce et les investissements de part et d'autre de l'Atlantique. C'en est une autre de laisser Washington piétiner les intérêts européens sans avoir le courage de les défendre avec fermeté. C'est pourquoi, bien qu'issu d'une famille politique traditionnellement favorable au libre-échange et à l'alliance atlantique, je suis contre l'Accord transatlantique de libre-échange actuellement négocié par les Etats-Unis et les autorités européennes."*

Barack Obama est pressé et François Hollande ne le contredit pas : *"Nous avons tout à gagner à aller vite"*  
François Hollande à Charlottesville le 10 Février 2014.

Par contre, l'ex-ministre déléguée au commerce extérieur, Nicole Bricq, a réclamé en vain la publicité du mandat de négociation, ce qui lui a été fermement refusé par Karel de Gucht. Est-ce pourquoi on ne la voit plus après le dernier remaniement ?

On pourrait se demander pourquoi rédiger un texte concernant un traité international alors que nous intervenons au Conseil de développement dans le cadre de la métropole nantaise.

Pour deux raisons :

- 1) Le nouveau conseil municipal est de la même sensibilité politique que celle du gouvernement qui semble nettement se satisfaire de ce projet
- 2) Notre territoire a tout à perdre avec l'application de cet accord. Il n'est pas nécessaire de réfléchir sur "ma ville demain, Nantes en 2030" si nous laissons passer les pires exactions ultralibérales qui feront que Nantes comme ailleurs sera un lieu où la vie deviendra très difficile... D'autant plus que nous sommes dans une région à vocation agro alimentaire et que ça nous concerne au premier chef.

Cet accord est, bien sûr, tenu à l'abri du regard des peuples qui n'y comprendraient rien nous dit-on. Nous pouvons espérer comme le disait Suzan George à propos de l'AMI *"c'est comme pour Dracula : il meurt à être exposé en plein jour"* que la même situation se produira pour l'ATP.

Il ne faut pas seulement espérer, il est nécessaire que les nouveaux élus de Nantes métropole soient vigilants à ne pas laisser le gouvernement et la commission européenne nous imposer un traité qui conduira à mettre en danger le territoire nantais tout comme l'ensemble de l'Europe.

*Annexe : L'impérieuse volonté de soustraire le chantier du traité américano-européen à l'attention du public se conçoit aisément. Mieux vaut prendre son temps pour annoncer au pays les effets qu'il produira à tous les échelons : du sommet de l'Etat fédéral jusqu'aux conseils municipaux en passant par les gouvernorats et les assemblées locales, les élus devront redéfinir de fond en comble leurs politiques publiques de manière à satisfaire les appétits du privé dans les secteurs qui lui échappaient encore en partie (Marianne 11.04.14)*

*L'accord de partenariat transatlantique (APT) négocié depuis juillet 2013 par les Etats-Unis et l'Union européenne est une version modifiée de l'AMI. Il prévoit que les législations en vigueur des deux côtés de l'Atlantique se plient aux normes du libre-échange établies par et pour les grandes entreprises européennes et américaines, sous peine de sanctions commerciales pour le pays contrevenant, ou d'une réparation de plusieurs millions d'euros au bénéfice des plaignants. Lorry M Wallach (Le Monde diplomatique).*

*"Je suis favorable à cet accord, bien sûr il faut imposer des restrictions en matière de réglementation européenne"*  
Pierre Moscovici ex ministre des finances, futur membre de la commission de Bruxelles. France Inter 14 Avril 2014